



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 10 décembre 2024  
Date de publication : 23 décembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, ROCHE Paul,	Catherine, ANTOINE Patricia,
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, JARROT-MERMET
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Timothee, BOUTELOUP
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	Guillaume, EMONIN Laurent
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, DEMORTIER-BLANC	

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Phase opérationnelle du projet d'aménagement d'un parc en rive gauche du Doubs**

Rapporteur : Monsieur Mohamed MBITEL

La Ville de Dole porte un projet de création d'un parc urbain de 6,5 hectares en bordure du Doubs à l'endroit d'une friche d'aménagement portuaire située en rive gauche de la rivière, rue du Général Béthouart.

Le projet comporte un important volet de renaturation des milieux naturels précédemment artificialisés, tout en créant des espaces récréatifs et de promenade, pour les habitants, en plein cœur de ville. La requalification paysagère des berges viendra aussi renforcer la trame verte et bleue du Doubs, bordée à ce jour d'une zone d'activité.

Le projet de parc souhaite requalifier cet espace de la ville pour en diversifier les fonctions urbaines et y créer des espaces plus attractifs, à l'usage de tous les dolois. Il constitue une action phare de la convention Action Cœur de Ville et un prolongement évident du remodelage paysager qualitatif des rives du Doubs initié depuis plusieurs années : La Commanderie (2006), Moulin des Écorces (2008), cinéma multiplexe (2024-2025).

Le projet a été mûri depuis la fin des années 2000 par différentes études de préfiguration d'un renouvellement urbain à long terme de la zone portuaire. Rapidement a été posé le principe d'une frange végétale sur les anciens terrains de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qu'a rachetés la Ville de Dole en 2016, le projet de canal à grand gabarit ayant été abandonné en 1997.

Une démarche de consultation du public s'est tenue en 2019 sur l'avenir du quartier. En 2022, la Ville de Dole a engagé un dialogue compétitif pour retenir une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc. Le groupement mené par les paysagistes-concepteurs de Territoires a été retenu en 2023. Depuis, les études de conception du projet se sont affinées et les différentes autorisations environnementales ont été obtenues. La consultation des entreprises pour les travaux est imminente.

Le parc s'organisera en trois zones :

- Une **zone active** dédiée aux activités ludiques telles qu'un skatepark, des terrains de basket et de beach volley, un espace crossfit, une aire de jeux pour enfants, un espace plein-air d'animations, une terrasse en bord du Doubs et espaces conviviaux tels que des aires de pique-nique ;
- Une **zone renaturée**, constituée d'un vaste espace ouvert, fait de prairies existantes sanctuarisées pour maintenir en place la végétation existante et d'un espace de reconnexion à la rivière, où est créée une annexe hydraulique qui offrira un lieu de reconquête pour le vivant ;
- Une dernière **zone liée aux usages de la rivière** qui inclut le bâtiment existant du kayak et de l'aviron, ainsi qu'une nouvelle rampe pour l'accès à l'eau de bateaux et d'embarcations de secours.

Au travers de ces trois espaces, le projet de parc présente :

- Un accent sur le ré-emploi et le multi-usage :
  - L'aménagement d'une voie douce cyclable dans le parc avec un prolongement jusqu'à Dolexpo ;
  - La désimperméabilisation par le passage en sens unique de la rue Béthouart et le décroûtage du délaissé de voirie coté parc ;
  - Le choix du ré-usage d'un bâtiment existant à Dolexpo pour relocaliser l'entreprise Nicol's dont le hangar occupé jusqu'alors servira de structure au skatepark partiellement couvert ;
  - L'exploitation et l'entretien raisonné de la végétation du parc (gestion différenciée).
- Des atouts environnementaux :
  - Renaturation des berges : l'amélioration de milieux naturels diversifiés (berges remodelées, ripisylve restaurée, prairies en gestion guidée, milieux aquatiques) et interconnectés favorisera des écosystèmes riches ;
  - Préservation d'espèces représentatives des bords du Doubs par le développement de leur habitat de prédilection ;
  - Adaptation au changement climatique : les essences végétales choisies s'équilibrent entre un complément de la végétation en place et des espèces plus adaptées au changement climatique.
- Des usages pour tous :
  - Création d'espaces publics : la partie la plus proche du centre-ville accueillera des activités ludiques pour tous les publics, mêlant jeux, activités sportives, espaces conviviaux et de détente ;
  - Parcours pédagogique et artistique : la mise en place d'une signalétique explicative sur les enjeux climatiques, les écosystèmes locaux, l'histoire du site et de la ville ;
  - Plusieurs points de vue sont créés sur le Doubs : tout au long du parcours de promenade qui longe la rivière.

La phase de conception du projet s'achève. Les entreprises vont être consultées dès cette fin d'année 2024. Les premiers travaux débuteront au printemps 2025. L'ouverture du parc est prévue pour mi-2026.

Le montant de travaux, avant consultation des entreprises, est estimé à 4 millions d'euros HT, auquel s'ajoutent 680 000 € HT de maîtrise d'œuvre et études connexes. Ces dernières dépenses sont déjà pour partie consommées.

Financement des travaux	Montants prévisionnels (HT)
Fonds européens	600 000 €
DSIL	300 000 €
Agence de l'Eau	700 000 €
Fonds vert renaturation	600 000 €
Conseil régional - Contrat TEA	800 000 €
Conseil départemental	200 000 €
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>3 200 000 €</b>
Fonds propres	800 000 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>4 000 000 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 11 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du lancement en phase opérationnelle du projet d'aménagement de parc situé en rive gauche du Doubs,
- **D'ACCEPTER** le montant prévisionnel des travaux envisagés à hauteur de 4 000 000 € HT,
- **DE SOLLICITER** tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part des dépenses qui ne serait pas obtenue en subvention de la part des financeurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Pôle Services Techniques

Fait à Dole, le 16 décembre 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

